



Le personnel attend toujours une réforme

Depuis quelques années les instituts culturels de l'Etat (Archives de l'Etat; Bibliothèque Nationale; Musée d'Histoire et d'Art; Musée d'Histoire Naturelle; Service des Sites et Monuments Nationaux) connaissent un regain d'attention considérable.

Alors qu'en 1958, date de la formation des grands instituts culturels, la culture ne tenait pas dans notre société une place aussi importante qu'aujourd'hui, la sensibilisation croissante de la population à l'égard des questions culturelles et l'expansion scolaire considérable présentent actuellement pour les instituts culturels des exigences nouvelles, confirmées d'ailleurs pas les chiffres. En 1958 le budget des Archives de l'Etat s'élevait à 709.000 francs; il était en 1984 de 19.800.000 francs, soit une augmentation de 2.790%. La Bibliothèque Nationale et les Musées de l'Etat ont connu un essor similaire, puisque pour la même période l'augmentation budgétaire était de 1.765% respectivement de 1.905%. L'accroissement du personnel a été tout aussi spectaculaire. Ainsi le personnel des Musées de l'Etat est passé de 17 en 1958 à 60 en 1981. Cette augmentation du personnel a toutefois entraîné un malaise persistant au sein de ces administrations, puisque la législation actuelle qui date de 1958 et 1965 pour les Archives de l'Etat et la Bibliothèque Nationale, de 1960 pour les Musées de l'Etat, n'a pas permis une intégration satisfaisante des personnes actuellement engagées.

A la Bibliothèque Nationale notamment, sur 38 membres du personnel, 4 seulement sont fonctionnaires; les autres ont été engagés sous les statuts les plus divers: employés privés, ouvriers, artisans, ... Ces solutions de fortune sont devenues aujourd'hui intenable, car les personnes concernées attendent enfin un statut, réglant équitablement leurs attributions et leurs rémunérations.

Le classement du personnel, principalement des universitaires, compte parmi les plus défavorables de la Fonction Publique. Il suffit d'invoquer le cas des employés-universitaires de la Bibliothèque Nationale dont le classement ne tient nullement compte de leur formation, et les met à un pied d'égalité avec les employés de la carrière moyenne (d'études secondaires).

Que dire enfin de la situation impossible qui s'est développée au cours des dernières années, au sein des Musées de l'Etat, tant au niveau du personnel qu'au niveau budgétaire. Seule une séparation immédiate du Musée d'Histoire et d'Art et du Musée d'Histoire Naturelle, réclamée à plusieurs reprises à la Chambre des Députés, permettra à ces instituts de fonctionner normalement, à condition que les pouvoirs publics veuillent bien accorder les crédits nécessaires indispensables à leur développement.

Jusqu'à l'heure actuelle seules des solutions de fortune ont été apportées à ces instituts; jamais une réforme profonde, qui s'impose pourtant depuis des années, n'a été réalisée. Le gouvernement actuel, ayant explicitement inscrit la réforme des instituts culturels dans son programme d'action, a chargé une commission d'élaborer une nouvelle loi-cadre et dont les travaux sont sur le point de se terminer.

"L'association des universitaires au service des instituts culturels de l'Etat" constate avec satisfaction que les propositions qu'elle a émises au cours des dernières années trouvent enfin un accueil favorable et espère que les pouvoirs publics se décideront enfin à satisfaire ses doléances. Elle voudrait mettre l'accent sur la nécessité de promouvoir la recherche scientifique desdits instituts, des spécialistes d'autres services pourront être associés aux travaux de recherche. Rappelons que déjà le Musée d'Histoire Naturelle joue un rôle important dans ce domaine par ses nombreuses recherches concernant l'étude et la protection de la nature. Un effort particulier devra d'autre part se porter sur le service éducatif (expositions; visites guidées; initiation aux travaux pratiques) qui aura pour tâche de développer des thèmes susceptibles d'intéresser surtout la jeunesse et de multiplier les contacts avec les écoles. Une coopération plus étroite entre le Centre Universitaire et les instituts culturels pourrait permettre d'initier les étudiants aux sciences auxiliaires, indispensables à certaines professions. (Initiation à la paléographie, la sigillographie et l'héraldique pour les étudiants en histoire, l'archiviste ou le conservateur des Archives; initiation à la bibliographie pour le littéraire ou le bibliothécaire ...).

La signature d'accords culturels entre les Etats devrait avoir des effets bénéfiques pour notre pays, grâce à la multiplication des contacts avec les chercheurs étrangers et la possibilité offerte à nos chercheurs d'effectuer des recherches dans les pays voisins.

D'autre part l'innovation méthodologique et surtout le traitement informatique des fonds et collections devra rester un objectif prioritaire.

Une telle évolution ne sera possible que par l'adoption d'un nouveau statut, permettant au personnel scientifique de donner toute sa mesure, en faisant appel à ses qualités d'organisateur, de pédagogue et de chercheur.

Serge Hoffmann
Président de l'AUSICE